

DOSSIER DE PRESSE

FOIRE DE CHALON-SUR-SAÔNE

Du 30 septembre au 9 octobre 2011
77^e édition

Faire du compost avec les
déchets de cuisine, c'est
illogique !



SOMMAIRE

**Réduire la production de déchets,
un défi pour le Département**

**Une campagne pour sensibiliser
et faire évoluer les comportements**

Objectif : - 7% de déchets en 5 ans

L'heure est à la concrétisation

**Accompagnées par le Département, d'autres initiatives
se développent en Saône-et-Loire**

Réduire la production des déchets, un défi pour le Département

Trier les emballages, privilégier l'eau du robinet, faire une liste de courses, recycler des objets : ces ont autant de gestes qui peuvent réduire notre consommation de déchets au quotidien. À l'occasion de la 77^e édition de la Foire de Chalon, le Département de Saône-et-Loire propose au public d'apprendre des petits gestes simples, qui font au quotidien toute la différence.

Chaque jour, le stand du Département a pour but de sensibiliser les citoyens à la prévention des déchets en les incitant à modifier leur comportement par des gestes du quotidien. Au programme : une vidéo sur les ressourceries, un caddie malin et un jeu pour gagner un objet utile à la prévention des déchets. Et pour aller au bout de la démarche, le Département a pensé un stand 100% développement durable : plafond et cloison en bois, éclairage basse énergie et jeu sur ordinateur pour éviter les bulletins réponses en papier.

Ce stand est une déclinaison de la campagne « les petits gestes durables » lancé en décembre 2010, en partenariat avec l'Ademe. Il sera également présenté à la 77^e foire de Chalon, du 30 septembre au 9 octobre 2011.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.lespetitsgestesdurables.com.



UNE CAMPAGNE POUR SENSIBILISER ET FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS



Le 18 avril 2011, le Département de Saône-et-Loire et l'Ademe lancent la campagne de communication départementale dont le but est d'inciter chacun, par de petits gestes, à réduire sa consommation de déchets

sur le territoire. Le 23 novembre 2009, le Département et l'Ademe signaient un accord-cadre pour le lancement du Plan Départemental de Prévention des Déchets de Saône-et-Loire. **Objectifs** : sensibiliser 80% de la population à la réduction des déchets par le biais d'actions de prévention menées dans le cadre de programmes locaux et diminuer la production des déchets de 7% en 5 ans. Pour réaliser ce projet, la participation de chacun est indispensable. Selon l'Ademe, un ménage peut réduire de 22% le volume de sa poubelle en adoptant quelques réflexes simples !

Une identité graphique accompagnera le public au cours des cinq prochaines années. Il deviendra ainsi le « label » pour identifier toute action de réduction des déchets ainsi que les partenaires de ces actions.

Cette campagne de sensibilisation sera déclinée sous différents supports afin de pouvoir toucher le plus grand nombre et de façon régulière. Des actions ponctuelles de communication seront également mises en place afin de toucher plus spécifiquement certaines cibles, en particulier les plus jeunes, qui sont les consommateurs de demain. **Vous pouvez dès à présent vous rendre et vous inscrire sur le site internet www.lespetitsgestesdurable.fr pour retrouver toutes les informations sur ce sujet, des conseils pour réduire vos déchets et tester le consommateur que vous êtes.**

LES PETITS GESTES DURABLES.fr

À ce jour, X personnes se sont engagées à réduire leurs déchets de X kg

S'identifier Bonjour

S'inscrire / Mot de passe oublié Mon compte / Déconnexion

Accueil

- Faites le test
- Les petits gestes
- Actualités
- Près de chez vous
- Bonus

Sur le blog

- Titre actualités 1
- Titre actualités 2
- Titre actualités 3
- Titre actualités 4

Sur l'agenda

- Titre événement 1
- Titre événement 2
- Titre événement 3
- Titre événement 4

Avec mes petits gestes, je réduis la charge!

Faites le test | Actualités | Près de chez vous

À propos | Espaces professionnels | Contact | Mentions légales et crédits

OBJECTIF : - 7% DE DÉCHETS EN 5 ANS

La loi Grenelle 1 adoptée le 3 août 2009 prévoit de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant dans les cinq prochaines années. L'heure est maintenant à la concrétisation des opérations sur le terrain : pour cela l'ADEME a vu ses moyens financiers considérablement renforcés et développe des soutiens importants pour la mise en œuvre de plans et programmes locaux de prévention des déchets.

Le Département de Saône-et-Loire, pour sa part, se mobilise pour réduire les déchets de son territoire. Le principe de mise en place d'un Plan Départemental de Prévention des déchets (PDP), a été adopté en avril 2009 et la signature d'un accord-cadre avec l'Ademe le 23 novembre 2009 a concrétisé le travail engagé.

Le PDP de Saône-et-Loire consiste à élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions concret visant, d'une part, à réduire la quantité et la toxicité des déchets et, d'autre part, à améliorer leur caractère valorisable.

Il a pour objectif d'inciter les collectivités et les acteurs compétents à mettre en œuvre des programmes locaux de prévention, qui doivent toucher au moins 80% de la population du territoire, s'appuyer sur des objectifs à atteindre et élaborer des outils d'évaluation des opérations engagées.



QU'EST CE QUE LA PRÉVENTION ?

Depuis la loi de 1992 sur les déchets, la prévention est considérée comme le premier composant de la politique de gestion des déchets. La prévention est devenue un enjeu primordial dans les politiques déchets. Fondamentale pour préserver des ressources non renouvelables, limiter les impacts environnementaux liés à la production et aux transports des déchets, et maîtriser les coûts de gestion des déchets, la prévention peut ainsi être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, leur nocivité, et à améliorer leur caractère valorisable.

LA MISE EN ŒUVRE DU PEDMA

Adopté lors de l'Assemblée départementale du 25 mars 2010, le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) définit la stratégie de gestion des déchets, notamment les conditions dans lesquelles doit être réalisée l'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le département. La prévention fait partie des objectifs prioritaires du Département, et constituait un des motifs de relance de la révision du PEDMA dès 2005. Les objectifs du Plan reposent avant tout sur la nécessité de réduire les déchets à la source, avant d'envisager la valorisation par réemploi, recyclage matière ou organique des déchets collectés, et en dernier lieu un enfouissement pour les déchets ultimes. Le PEDMA a fait l'objet d'une enquête publique auprès des habitants de Saône-et-Loire du 16 novembre 2009 au 18 décembre 2009 et a été présenté au public en juin 2010 au Centre Eden.

L'HEURE EST À LA CONCRÉTISATION

En tant que consommateur, chacun joue un rôle essentiel. Bien avant l'étape du tri des déchets, ce sont nos choix de consommateurs, au moment de l'achat d'un produit et la manière dont nous l'utilisons qui ont un effet sur la quantité de nos déchets. Aussi chaque geste compte : de l'achat au tri, en passant par l'utilisation... En modifiant nos habitudes de consommation et en devenant « éco-consommateurs » nous produirons moins de déchets. Cela aura aussi pour effet d'inciter les entreprises à modifier leurs choix de production.

COMMENT AGIR AU QUOTIDIEN ?

Il faut désormais modifier nos comportements pour « consommer mieux, jeter moins et autrement ». Quelques gestes simples permettent de faire rapidement des économies de déchets...

- **Privilégiez l'achat malin** : choisissez vos achats, des recharges, des produits en vrac ou à la coupe plutôt que des portions individuelles, vous éviterez 25 kg de déchets par personne et par an.
- **Apposer un stop pub sur sa boîte aux lettres** : 40 kg de déchets par an évités !
- **Composter ses déchets de repas et de jardin** : cela permet d'éviter jusqu'à 100 et 150 kg de déchets par personne et par an, tout en produisant un amendement organique pour le jardin.
- **Le don** : des associations collectent les livres, les vêtements usagés... 80kg de déchets par an évités !
- **La réparation** : pourquoi jeter un appareil entier si une seule pièce est à changer ? Vous ferez des économies et éviterez entre 15 et 20 kg de déchets par an.

LES ENTREPRISES

Les entreprises ont, pour certaines d'entre elles, engagé depuis de nombreuses années des actions en matière de réduction. Néanmoins, là aussi il est possible d'accentuer encore les efforts en matière d'éco conception, de choix de méthodes production, de matériaux utilisés, de logistique, ou encore de nouveaux produits à proposer aux consommateurs comme la diffusion d'emballages rechargeables ou la mise sur le marché d'appareils réparables. La Chambre de commerce et d'industrie de Saône et Loire, pionnière en la matière, pilote les projets dans le domaine de l'éco-conception sur l'emballage alimentaire en Bourgogne.

Le Département de Saône-et-Loire se mobilise pour réduire les déchets sur son territoire. Le constat est simple : aujourd'hui, chaque habitant produit 540 kilos de déchets par an !

LA SAÔNE-ET-LOIRE, DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE : QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

Il est impératif que les collectivités et les administrations puissent donner l'exemple. Dans les bureaux, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les casernes, les maisons de retraite... mieux acheter, mieux utiliser, moins jeter sont les mots clés pour une démarche exemplaire des collectivités et des administrations.

En se dotant d'un Agenda 21, le Département de Saône et Loire s'est engagé depuis 2007 dans un programme d'actions ambitieux en matière de développement durable. Parmi la centaine d'actions engagées, on peut retenir quelques exemples d'actions comme :

- La mise en place d'un compostage des déchets de restauration scolaire au collège Saint-Éxupéry de Mâcon. Les restes des 570 repas servis chaque jour et les déchets de cuisine sont désormais compostés sur place, ce qui représente une économie d'environ 10 tonnes de déchets par an. Aujourd'hui plus de 90% des déchets du restaurant sont valorisés sur site au lieu d'être collectés et transportés vers un site d'enfouissement.



- La mise en place d'une plateforme de compostage des déchets au Centre Eden à Cuisery. Composée de six composteurs, elle est alimentée par les déchets du jardin et les déchets de cuisine et les restes de repas du centre d'hébergement. Cette plateforme est aussi utilisée à des fins pédagogiques ou la formation de techniciens de collectivités.
- Le changement de format du Saône-et-Loire Magazine en Saône-et-Loire Info permet d'économiser 145,20 tonnes de papier par an.
- Dans le cadre de la politique de réduction de la consommation de papier, en supprimant les imprimantes individuelles dans les bureaux au profit de copieurs collectifs, paramétrés en recto-verso, en proposant la dématérialisation de certaines procédures administratives, en créant de nouveaux outils permettant l'e-communication, les agents du Conseil général participent quotidiennement à la réduction des déchets.

ACCOMPAGNÉES PAR LE DÉPARTEMENT, D'AUTRES INITIATIVES SE DÉVELOPPENT EN SAÔNE-ET-LOIRE

LE DÉPARTEMENT LANCE UN APPEL À PROJET « PRÉVENTION DES DÉCHETS »

Dans le cadre de son Accord cadre de partenariat avec l'ADEME pour la mise en place du Plan départemental de prévention des déchets pour la Saône-et-Loire, le Conseil général organise un appel à projets pour des actions de prévention des déchets et réduction à la source.

Cet appel à projet vise à promouvoir des actions innovantes et reproductibles concourant de façon concrète aux objectifs suivants :

- réduction de la quantité de déchets présentés à la collecte du service public
- réduction de la nocivité des déchets produits
- sensibilisation du plus large public aux actions et gestes de prévention (hors événementiels et manifestations)
- dynamique de développement des modes de production et de consommation responsables
- expérimentation d'activités concourant à la réduction à la source des déchets

Sont concernées toutes personnes publiques ou privées dont les activités ne sont pas lucratives. Les dossiers sont recevables jusqu'au 30 septembre 2011.

1. Réduire les déchets dans son caddie

Dans la vallée de la Grosne, des élèves d'une école primaire ont participé à une expérimentation menée par le Sirtom. Le principe : une liste de courses et deux chariots, l'un dit éco-responsable et l'autre « classique ». Le résultat est sans appel : le chariot éco-responsable permet de réduire de 38% les déchets générés par les produits achetés et de réaliser une économie de 36 euros par chariot.

2. Rien ne se perd, tout se transforme !

À Mâcon, la recyclerie-ressourcerie Éco-sol collecte toute sorte d'objets pour les réparer et les vendre à des prix accessibles. Cette démarche n'a que des avantages : elle permet de réduire la taille des poubelles du mâconnais et emploie une trentaine de personnes en insertion professionnelle. Une initiative à succès qui ne cesse de grandir !



© T. Chassepoux



3. La pédagogie s'invite en vacances

À la Roche-Vineuse, un « écogis » a vu le jour grâce à l'initiative et à la volonté de Séverine Opsomer, créatrice de l'entreprise Beaujolais Bleu, spécialisée dans le tourisme responsable. Le concept : un gîte rural entièrement rénové proposant aux vacanciers des outils et des informations pratiques afin de les sensibiliser sur leur comportement. Début de l'aventure en été 2011.

FOIRE DE CHALON-SUR-SAÔNE

CONTACT PRESSE

Maxime PARÉDÉ

Attaché de presse / Conseil général de Saône-et-Loire

Tél. : 03 85 39 75 18 / m.parede@cg71.fr